

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.



LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.

THURSDAY, APRIL 25, 1793.

JEUDI, LE 25 AVRIL, 1793.

By His Excellency ALURED CLARKE, Esquire,  
Lieutenant Governor and Commander in Chief of the Province of  
(L.S.) Lower Canada, Major General commanding His Majesty's Forces  
in North-America, &c. &c. &c.

A PROCLAMATION.



BEING informed by a Letter from one of His Majesty's principal Secretaries of State, that the Persons at present exercising the supreme Authority in France have declared War against His Majesty on the first Day of February last; and being commanded to cause the same to be instantly made as public as possible in this Province. All His Majesty's Subjects within the same are hereby notified thereof, to the intent that care may be taken on the one hand to prevent any mischief which otherwise may happen from the present conduct of the French, and on the other may do their utmost in their several stations to distress and annoy them, by making captures of their Ships and destroying their Commerce: And they are also hereby further notified, that his Majesty has been pleased to order Letters of Marque or Commissions of Privateers to be granted in the usual manner; and that I have Authority to give assurances to the Owners of all armed Ships and Vessels that His Majesty will consider them as having a just Claim to the King's Share of all French Ships and property which they may make prize of: And that I have also good ground to intimate for the direction of Merchants and others concerned in Commerce, that homeward-bound Merchantmen from this Country may expect to have the Benefit of Convoy.

GIVEN under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis in the Province of Lower Canada, this twenty fourth Day of April One thousand seven hundred and ninety-three, and the thirty-third Year of His Majesty's Reign.

By His Excellency's Command, ALURED CLARKE.

GEO: POWNALL, Secy.

GOD SAVE THE KING.

LONDON.

COMMON COUNCIL, January 11.

A T half after twelve the Court was opened, present the Lord Mayor, Alderman Wilkes, Palmer, Sainsbury, Pickett, Lewis, Boydell, Hammet, Glynn, Anderson, Combe, and Newman, and one hundred and thirty Commoners.

Mr. Deputy Birch moved, that in the present exigency of the public affairs, the Court should grant a bounty of 40s. to able bodied seamen, and 20s. to such able bodied landsmen as should voluntarily enter his Majesty's service by sea.

The Deputy gave his opinion, that when France knew and felt that England was determined to support her allies, the Dutch, and seriously prevent the opening of the Scheldt, that they would desist from such a manifest infraction of treaties, and England would have the happiness of remaining in peace and tranquillity.

Alderman Watton seconded the motion. He considered the daring attempt of the French, in opening the Scheldt, contrary to the known letter and spirit of some solemn treaties, to be little less than a declaration of war against this country. Although his Majesty's Ministers should not rashly adventure into a war, yet it was actually necessary to prepare in the most vigorous manner, that by doing so, it was the most obvious method of preserving peace, which was at all times desirable, when it was consistent with the national faith and dignity. He was therefore decidedly for the question.

Mr. Goobehere opposed it. It was neither for the interest or the honor of Great Britain to wage war with France; our commerce, which now was superior to the whole world, must suffer considerably; and what was there in return that we could expect to gain? The navigation of the Scheldt appeared to be the bone of contention, but there were other views, which were not discovered. If it was the object alone, why not negotiate? Perhaps Administration wished to obtain the sanction of the large bodies and corporations; and then, if the war turned out to be injurious and disgraceful, to throw the blame upon the people. This was the case in the American war. He read several extracts from the French papers, and from the decrees, to shew that they wished for nothing so much as a strict friendship and union of sentiment with England; and in that case the whole world would be hushed into peace. He moved the previous question.

Mr. John Cowley seconded him; he very ably supported his arguments, and further urged the deficiencies of the chamber, which were near 30,000 l. So far from peace, he thought the adoption of the measure was directly calculated to spur on the Minister to a war, and that, a war of the most dishonorable nature. If war was inevitable, no Citizen of London would stand forward sooner than himself to support the dignity of his country; but this was by no means the case.

The Lord Mayor declared, that himself alone was responsible for having brought forward the question. The Minister knew nothing of it except through the public prints. It was his wish forever to keep the City of Lon-

Par son Excellence ALURED CLARKE Ecuyer, Lieutenant Gouverneur et  
Commandant en Chef de la Province du Bas Canada, Major Gé-  
(L.S.) néral Commandant les Troupes de sa Majesté dans l'Amérique sep-  
trionnale, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.



TANT informé par une lettre d'un des principaux Secrétaires de la Majesté, que les Personnes qui exercent actuellement l'autorité suprême en France, ont déclaré la guerre contre Sa Majesté, le premier jour de Février dernier; et étant Commandé de la faire immédiatement publier autant que possible dans cette Province, tous les Sujets de la Majesté dans la dite Province en sont par ces présentes notifiés, à l'effet d'avoir soin, d'un côté, d'empêcher aucun malheur qui pourroit autrement arriver de la conduite présente des Français, et de l'autre, de faire tous leurs efforts dans les différentes Stations pour les harasser et leur nuire; en prenant leurs navires ou vaisseaux et ruinant leur commerce; et ils sont en outre notifiés par ces présentes qu'il a plu à sa Majesté d'ordonner des Lettres de marque ou commissions de Corsaires qui seront accordées dans la manière accoutumée; et que je suis autorisé de donner des assurances aux Propriétaires de tous navires et vaisseaux armés que sa Majesté les considérera comme ayant une juste prétention à la part du Roi de tous navires Français et des effets qu'ils pourront prendre et que j'ai aussi toute raison d'intimer pour la conduite des marchands, et autres concernés dans les Commerce, que tous vaisseaux marchands destinés pour les Roiaumes de la Grande Bretagne peuvent espérer d'avoir l'avantage d'un Convoy.

Donné sous mon seing et seau au Château de Saint Louis dans la Province du Bas Canada, le vingt-quatrième jour d'Avril, mil sept cent quatre vingt treize, et dans la trente troisième année du Règne de sa Majesté.

Par ordre de son Excellence ALURED CLARKE.

Signé GEO: POWNALL, Sect.

Traduit par ordre de son Excellence le Lieutenant Gouverneur,

J. F. CUGNET, S. & T. F.

VIVE LE ROI.

LONDRES.

CONSEIL COMMUN 11 Janvier.

A Cour fut ouverte à midi et demi. Le Lord Maire, les Aldermans Wilkes, Palmer, Sainsbury, Pickett, Lewis, Boydell, Hammet, Glynn, Anderson, Combe, et Newman, et 130 Communes y étaient présents.

Mr. le Député Birch mouva, que dans l'exigence actuelle des affaires publiques, la Cour devait accorder une gratification de 40 shelins aux marins robustes qui s'enroleraient volontairement pour le service maritime de Sa Majesté.

Le Député donna son opinion, que lorsque la France saurait et sentirait que l'Angleterre s'est déterminée de soutenir ses alliés les Hollandais, et d'empêcher sérieusement l'ouverture du Scheldt, elle se désisterait d'une infraction aussi manifeste des traités, et que l'Angleterre aurait le bonheur de demeurer en paix et tranquillité.

L'Alderman Watton seconda la motion. Il considéra l'entreprise audacieuse des Français, en ouvrant le Scheldt (l'Escaut) contre le sens commun et l'esprit des traités solennels, comme presque équivalente à une déclaration de guerre contre la Grande Bretagne. Que quoique les Ministres de Sa Majesté ne voulussent pas hasarder témérairement d'entrer dans une guerre, cependant il était actuellement nécessaire de s'y préparer de la manière la plus vigoureuse. Qu'en agissant ainsi, c'était la méthode la plus évidente de préserver la paix, objet toujours désirable, quand il est compatible avec la foi et la dignité Nationale; Qu'il était conséquemment décidé pour la question.

Mr. Goodbehere s'y opposa. Il dit qu'il n'était ni de l'intérêt ni de l'honneur de la Grande Bretagne d'entrer en guerre contre la France. Notre commerce, dit il, qui est supérieur à celui du reste du Globe, doit en souffrir considérablement; et que pouvons nous en attendre en retour? La navigation de l'Escaut semble être le sujet de dispute, mais il y a d'autres vues qu'on n'a pas découvert. Si c'est là l'unique objet, pourquoi ne négocions nous pas? Peut-être que l'administration veut obtenir la sanction des grands corps et Corporations, et ensuite, si la guerre se trouve préjudiciable et déshonorable, en jeter le blame sur le peuple. Tel a été le cas dans la guerre d'Amérique. Il lut plusieurs extraits des papiers Français et des décrets de la Convention, pour montrer qu'elle ne souhaitait rien tant qu'une stricte amitié et une union de sentiment avec l'Angleterre. attendu que dans pareil cas le monde entier demeurerait en paix. Il mouva la question préalable.

Mr. John Cowley le seconda. Il appuya fortement ses arguments, et alléqua en outre les déficits de la Chambre, qui étaient de près de 30,000 livres sterling. Loin de tendre à la paix, dit il, je crois que l'adoption de cette mesure est directement calculée à exciter le Ministre à la guerre, à une guerre de la nature la plus déshonorable. Si la guerre était inévitable, nul citoyen de Londres ne serait plus zélé que moi pour soutenir la dignité de ma patrie; mais ce n'est nullement le cas.

Le Lord Maire déclara qu'il était seul responsable d'avoir suscité la question; que le Ministre n'en savait rien que par la voie des papiers publics.

don free and independant of every administration; for then, and then only, its deliberations and resolutions would have weight throughout the kingdom. This was obvious from the success of the wise and necessary resolutions of the court in support of the King and Constitution, which had been universally adopted. The motion he considered as a test of the good faith and honor of the City of London, to support the subsisting treaties with the Dutch, which have been publickly approved of. The French had in defiance of those treaties, opened the Scheldt, and invited merchants and ship-owners to trade thither. This was tantamount to a declaration of open hostilities—England must therefore be prepared; and this preparation would be the best criterion of peace. France would, nay must recede. It was essential to the very existence of this country that it should rule the narrow seas; if that sovereignty was lost, England was no more; and the opening of the Scheldt was an open invasion of that sovereignty. Another object of the motion was to prevent the execution of *prejs-warrants*, a measure which he had much at heart. Upon the whole, he earnestly recommended the adoption of the motion as the best means of preserving the peace, dignity and honor of the City of London, and the Nation at large.

Alderman Plomer looked upon the motion as a scheme to draw in the City to countenance a war with France, which, in the present flourishing commerce, would be both dishonorable and ruinous.

Mr. Powell supported the motion.

Mr. Deputy Thorne was against it, except it was a decided fact that it would be the means to ensure peace.

Alderman Pickett hoped it would be the means of preventing the issuing of *prejs-warrants*.

A number of other members spoke, when the Court decided.

For the question, 100,—against it, 3.—Majority, 97.

A committee was appointed to acquaint the First Lord of the Admiralty with this resolution.

The standing order, respecting the disposal of public money, was suspended, and books were to be opened on Monday next.

The Alderman Coombe, Pickett, and Glynn, did not divide.

The Duke of Clarence will have the Prince of Wales, of 98 guns, for his flag ship. This ship is about to be launched at Portsmouth. Capt. Keats, will be his Royal Highness's first Captain.

By the exertions making at the different Dock-yards, we shall very speedily have a fine fleet, and as completely equipped, as any that ever sailed from the ports of Great Britain.

#### LIVERPOOL, Jan. 5.

The National Convention, we learn, have, after a most violent debate, confirmed the decree of banishment against every member of the Bourbon Family, except those confined in the temple. The persons affected by this edict are the Duke and Duchess of Orleans, and their children, the Prince of Conti, the Duchess of Bourbon, and the Duke of Penchievre.

It seems as though there was no mode of accommodation left betwixt this country and France. The French effective agents are recalled, and only an apparent Minister left. *Monf. Maret* returned to Paris on Tuesday, and *Monf. Noel* will leave us in a few days.

The National Convention of France have passed a decree, that in all the countries which are or shall be occupied by their armies, the General shall immediately proclaim, in the name of the Republic, the abolition of former contributions, of Nobility, of statute labour, feudal, casual, and manorial rights, real and personal servitude, tythes, and all privileges, and of the exclusive right of fishing and hunting.

No less than eighteen Bishops of the Catholic Church of France are now resident in England.

#### PORTSMOUTH, January 7.

His Majesty's ship *Britannia*, of 110 guns, was this morning put into commission, and the command given to *Capt. Holloway*, on board of which Vice-Admiral *Hotham* is to hoist his flag.

The *Victory* of 110 guns, commissioned about a week since, Captain Knight, in which the Right Hon. Lord Hood is to hoist his flag, through the great and vigorous exertions of the Captain, Officers, and Crew, is in such forwardness as to take in her guns to-morrow, and will go out to Spithead next week.

#### NEW-YORK, March 20.

By a vessel arrived at Charleston, S. C. on the 8th inst. in eleven days from Cape François, we hear, that it was generally believed at the Cape, That War had been declared by Great Britain against France.

Accounts from Holland of the 16th of January, say nothing new, except the sailing of six or seven Dutch men of war, and some smaller armed vessels, destined for the Scheldt. It did not appear, however, that their object was to interrupt the French frigates that had previously gone up to Antwerp. Other accounts from London (via Norfolk) state, that Great Britain had acceded to the combination against France; the ostensible cause, the support of other European nations in their rights and independence against the infringements of the French Republic.

LONDON, Jan. 15.—Yesterday morning letters were received at the Admiralty-Office, Charing Cross, from Commodore Murray, who is now at anchor in the Scheldt. They were sent off by the Commodore on Thursday last. The French gun boats, which lately entered the Scheldt, it now turns out, proceeded but a little way, they ran aground between high and low water, and the French quitted them in their small boats, intending to return at high water; but before they came back, the Dutch had fairly thrown a bank of earth round them. The French finding it impossible to move the boats, have deserted them.—No French vessel of any kind had either entered or quitted the Scheldt, from the time Commodore Murray anchored there till the date of his dispatches.

LIPSTADT, Dec. 24.—The day before yesterday arrived here *M. Fayette*, and his companions, under the escort of two commissioned officers and ten subalterns. They set out from hence yesterday on their way to Magdeburg.

VIENNA, Dec. 26.—Accounts have been received at Presburgh, in Hungary, that the Porte is resolved to take the field against Russia. Near Aklerman in Bassarabia, 20,000 Russians are stationed, and 25,000 more near Choczim, to watch the motions of the Turks.

WARSAW, Dec. 22.—Letters from Cherson, state, that the Russians are fitting out a fleet at Sebastapool, to meet the French, who wish to appear with a formidable fleet before Constantinople.

BERLIN, Dec. 29.—By a courier who arrived here on the 24th from the army, we have received certain intelligence, that his Majesty will pass the

Qu'il désirait tenir pour toujours la ville de Londres exempte et indé pendant de toute administration; car alors, et alors seulement, les délibérations et résolutions auraient du poids dans tout le Royaume. Que cela était évident par le succès des résolutions sages et nécessaires de la Cour, de soutenir le Roi et la Constitution, universellement admise. Qu'il considérait la motion comme une preuve de la bonne foi et de l'honneur de la ville de Londres, de soutenir les traités subsistant avec les Hollandais, lesquels ont été publiquement approuvés. Que les Français, en défilé de ces traités, avaient ouvert l'Escaut, et invité les Marchands et propriétaires de vaisseaux à y aller commercer. Que cela équivalait une déclaration de guerre. Que l'Angleterre devait donc n'y préparer, et que cette préparation était le meilleur moyen de préserver la paix. Que la France devait se déister de ses entreprises ambitieuses; qu'il était essentiel à l'existence même de la Grande Bretagne de régner sur les mers étroites. Que si elle perdait cette souveraineté, l'Angleterre était perdue; et que l'ouverture de l'Escaut était une manifeste invasion de cette souveraineté. Qu'un autre objet de la motion était de prévenir l'exécution des *prejs warrants*, ce qu'il avait beaucoup à cœur. Enfin il recommanda instamment l'adoption de la motion, comme le meilleur moyen de préserver la paix, la dignité et l'honneur de la cité de Londres et de la nation en general.

L'Alderman Plomer dit qu'il considérait la motion comme un plan pour engager la cité de Londres à soutenir une guerre contre la France, qui dans l'état florissant actuel de notre commerce était aussi ruineuse que dishonorable.

Mr. Powell soutint la motion.

Mr. le Député Thorne dit qu'il était contre la motion, à moins qu'il ne fut décidé que ce serait le moyen d'assurer la paix.

L'Alderman Pickett dit qu'il espérait que ce serait le moyen d'empêcher la sortie des *prejs warrants* (ordres pour prendre de force des hommes pour le service maritime)

Plusieurs autres Membres parlerent, après quoi la Cour décida,

Pour la question, — 100, Contre, 3.—Majorité, 97.

Il fut nommé un Comité pour informer le premier Lord de l'Amirauté de cette résolution.

Il a été appointé un Comité pour informer le premier Lord de l'Amirauté de cette résolution.

L'ordre permanent relatif à l'emploi des deniers publics devait être suspendu, et il devait être ouvert des livres Lundi prochain.

Les Aldermans Coombe, Pickett et Glynn, ne divisèrent pas.

Le Duc de Clarence doit commander le Prince de Galles de 98 canons pour son vaisseau pavillon. Ce vaisseau va être lancé à Portsmouth. Le Capitaine Keats sera le premier Capitaine de son Altesse Royale.

Au moyen des diligences que l'on fait dans les differens chantiers, nous aurons bientôt une flotte aussi belle et aussi bien équipée qu'il en a jamais sorti des ports de la Grande Bretagne.

#### LIVERPOOL, 5 Janvier.

La Convention Nationale, après un debat très violent, a confirmé le décret de banissement contre tous les membres de la famille de Bourbon, excepté ceux qui sont renfermés dans le Temple. Les personnes affectées par ce décret sont le Duc et la Duchesse d'Orléans et leurs enfans, le Prince de Conti, la Duchesse de Bourbon et le Duc de Penthièvre.

Il semble qu'il n'y a pas de moyen d'accommodement entre le Grande Bretagne et la France. Les agens effectifs de la France sont rappelés, et il ne reste qu'un ministre apparent. *Mr. Maret* est retourné à Paris Mardi, et *M. Noel* partira en peu de jours.

La Convention Nationale de France a passé un décret—“ Que dans tous les pays qui sont ou seront occupés par les armées Françaises, le Général proclamera immédiatement au nom de la République, l'abolition des contributions précédentes, de la Noblesse, des corvées, des droits féodaux, casuels et manoriaux, de la servitude réelle et personnelle, ainsi que de tous privilèges et droits exclusifs de chasse et de pêche.

Il n'y a pas moins de dix huit Evêques de l'Eglise Catholique de France actuellement résidant en Angleterre.

#### PORTSMOUTH, 7 Janvier.

Le Navire du Roi le *Britannia* de 110 canons, a été ce matin mis en commission, et le commandement en a été donné au Capitaine *Holloway*; le Vice-Amiral *Hotham* doit arborer son pavillon à bord de ce Vaisseau.

La *Victoire* de 110 canons commissionnée il y a environ huit jours, commandée par le Capitaine Knight, à bord duquel le Lord Hood doit arborer son pavillon est assez avancée par les vigoureuses exertions du Capitaine, des Officiers et de l'équipage, pour prendre ses canons demain, et partir la semaine prochaine pour Spithead.

#### NOUVELLE-YORK, 20 Mars.

Nous apprenons par un vaisseau arrivé le 8 du courant en onze jours du Cap François à Charlestown, que l'on croyait généralement au Cap, que la guerre avait été déclarée par la Grande Bretagne contre la France.

Des avis de Hollande jusqu'au 16 de Janvier, disent qu'il n'y a rien de nouveau, excepté le départ de six ou sept vaisseaux de guerre Hollandais, et de quelques vaisseaux armés plus petits destinés pour l'Escaut. Il ne paraissait pourtant pas que leur objet fut d'interrompre les frégates Françaises qui étaient montées auparavant à Anvers. D'autres avis reçus de Londres, par la voie de Norfolk, disent que la Grande Bretagne avait accédé à la ligue contre la France, et que la cause ostensible de cette accession est de soutenir les autres nations Européennes dans leurs droits et leur indépendance contre les empiètements de la République Française.

#### LONDRES, 15 Janvier.

On reçut hier matin au bureau d'Amirauté des lettres du Commodore Murray, à présent à l'ancre dans l'Escaut. Ces lettres ont été envoyées par le Commodore Murray Jeudi dernier. Les batteaux à canons qui sont récemment entrés dans l'Escaut, n'ont pas avancé beaucoup; ils se sont jetés à terre entre haute et basse marée, et les Français les ont abandonnés en se retirant à bord de leurs petits bateaux, se proposant de retourner quand la marée serait haute; mais avant qu'ils fussent revenus, les Hollandais avaient formé un banc de terre autour de ces batteaux. Les Français voyant qu'il était impossible de les mouvoir, les ont abandonnés. Nul vaisseau Français d'aucune espèce n'était encore entré ni sorti de l'Escaut depuis que le Commodore Murray y était à l'ancre, jusqu'à la date de ses dépêches.

#### LIPSTADT, 24 Décembre.

*M. La Fayette* est arrivé avant hier avec ses Compagnons, sous une escorte

winter with his troops. He will probably stay some days with the Landgrave of Hesse Cassel; but he intends by his presence to hasten and direct the dispositions for another campaign against the French. It will be carried on with the utmost vigour, and the Court of Vienna will make efforts proportionate to the greater interests which it has in the war. The forces of the two powers will act separately, but they will probably be augmented by troops from the principal Germanic States; for it appears there will be no distinct army of the Empire, and that the contingents of the different Princes will serve with the Austrian and Prussian troops.

PARIS, Jan. 5.—Marschal Luckner, detained at Paris by a decree of the Convention, obtained to-day the permission of retiring wherever he pleased.

## QUEBEC, APRIL 25.

### HOUSE OF ASSEMBLY.

Tuesday 16 April. A Committee was appointed to draft an Address to the Governor to express the impossibility of the House taking into consideration, the judicature bill sent down by the Legislative Council, the 8th of this month, owing to the lateness of the Session and season, and for other reasons specified in the order of the house to that effect.—

A petition was read from Wm. Smith Jun. Esq. Clerk of the Legislative Council, praying the house to fix his salary, as well as that of the other officers belonging to the said Council, the Petition was ordered to be taken into consideration, to-morrow. Read a third time and passed the ingrossed bill granting certain indulgencies to the People called Quakers.

Wednesday 17. The Committee reported the draft of an address to His Excellency the Lieut. Governor, agreeable to the order of yesterday, which after some debate was agreed to, and ordered to be ingrossed.

Read a third time and passed the Bill to provide Returning Officers.

Thursday 18. The Petition of Wm. Smith Esq. Clerk of the Legislative Council praying to have his salary fixed as also those of the other officers of the said Council was referred to a Committee of nine members.

Read a third time and passed with an additional clause, the bill to give effect to the regulations concerning high ways and bridges.

Resolved that the journals of the House be printed under the direction of the Speaker in English and French, and that Mr. John Neilson print the same.

Friday 19. Read a second time the Bill tending to abolish slavery in the Province of Lower-Canada, and ordered that said bill ly upon the table.

Upon a report from the standing Committee for rules and regulations, several rules were adopted respecting the mode of introducing Private bills Petitions for services, confirming of letters patent &c. &c.

Saturday 20.—The Speaker attended by the House waited on His Excellency the Governor, with the Address of the House to His Majesty respecting the Jesuits property and the Education of Youth in this Province.

The President of the Committee on the salaries of the Officers of the Legislative Council made his report, the House went into a Committee of the whole House upon the same, and after passing two resolves, adjourned.

Monday 22.—The House went into a Committee to consider further on the report of the special Committee for fixing the salaries of the Officers serving the Legislative Council, and having finished the same, adjourned.

Tuesday 23.—The House received the report of the Committee of the whole House on the salaries of the Officers serving the Legislative Council, and confirmed the same.

The House went into the consideration of the amendments made by the Legislative Council on the Bill sent them, regulating *Maitres de Poste*, and adopted the same.

MARRIED, Tuesday last, Mr. John Blackwood, Merchant, to Mrs. Grant, Relict of the late Mr. Charles Grant of this city.

Yesterday arrived the February Mail from England, by which we have the following important intelligence.

The account of the death of the unfortunate King of France is confirmed. On the 1st of February the National Convention passed a decree, that they are at war with THE KING OF ENGLAND, AND THE STADTHOLDER OF THE UNITED PROVINCES: And have ordered every family throughout the Republic, consisting of five persons, to provide two to join the army. They have also given orders to detain all the British vessels lying within any of their ports. A similar order has been issued on the part of England.

An augmentation has been voted by Parliament, to both the land and sea forces of Great Britain. It is said that Spain also joins in the combination against France; and the greatest preparations are making for war on both sides.

The following is the appointment of the Staff of Great Britain.

#### Generals.

Lord Amherst, Marquis of Townsend, Duke of Richmond.

#### Lieutenant Generals.

James Johnstone, Sir W. Howe, Sir William Pitt, Lord George Lenox, His Royal Highness the Duke of York.

#### Major Generals.

Tonyn, Harcourt, Hyde, Lascelles, Sir W. Medows, Bruce, Ainslie, Edward Smith.

His Royal Highness the Duke of Clarence, has had the misfortune to break his left arm, by missing a step in getting into his carriage.

Jan. 27.—The King, Queen, Princesses and attendants of both sexes, appeared, at Divine service, in mourning for his late Most Christian Majesty.

[More particulars in our next.]

WEDNESDAY, the first of May, being the Annual Meeting of the Friendly and Benevolent Society, it is requested that every Member will attend at seven o'clock precisely that evening, in order to elect Officers for the ensuing year, and other material business that will come forward that evening.

Quebec, 19th April, 1793

WM. GEORGE, Secy.

MERCREDI le premier de Mai étant l'Assemblée anniversaire de la Société amicale et bienveillante, tous les Membres d'icelle sont priés de s'assembler à 7 heures précises cette soirée là, afin d'élire des officiers pour l'année suivante, et autres affaires importantes qui seront présentées cette soirée là.

WM. GEORGE, SECRÉTAIRE.

QUEBEC, 19 Avril, 1793.

de deux officiers commissionnés et deux subalternes. Ils sont partis d'ici hier pour se rendre à Magdebourg.

### VIENNE, 26 Décembre.

On a reçu avis à Presbourg en Hongrie, que la Porte est résolue d'entrer en guerre contre la Russie. Il y a 20,000 Russiens postés près d'Akterman, dans la Bessarabie, et 25,000 autres près de Choczim, pour épier les mouvements des Turcs.

### VARSOVIE, 20 Décembre.

Des lettres de Cherson disent que les Russiens sont après équiper une flotte à Schastapool, pour rencontrer les Français, qui se proposent de paraître devant Constantinople avec une flotte formidable.

### BERLIN, 29 Décembre.

Nous recevons des avis certains par un courrier arrivé ici de l'armée le 24 de ce mois, que le Roi de Prusse passera l'hiver avec ses troupes. Il restera probablement quelques jours avec le Landgrave de Hesse Cassel; mais il se propose de hâter et diriger par sa présence les dispositions pour une autre campagne contre les Français. Cette campagne sera conduite avec la dernière vigueur, et la Cour de Vienne fera des efforts proportionnés aux grands intérêts qu'elle a dans la guerre. Les forces de ces deux puissances agissent séparément; mais elles seront probablement augmentées par des troupes fournies par les principaux états Germaniques; car il paraît qu'il n'y aura point d'armée distincte de l'Empire, et que les contingens des différens Princes serviront avec les troupes Autrichiennes et Prussiennes.

PARIS, 5 Janvier.—Le Maréchal Luckner, detenu à Paris par un décret de la Convention Nationale, a obtenu aujourd'hui la permission de se retirer où il lui plairait.

## QUEBEC, 25 AVRIL.

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi 16 Avril. Il a été appointé un Comité pour former le plan d'une adresse au Gouverneur, exprimant l'impossibilité où se trouve la Chambre de prendre en considération le Bill concernant la judicature, envoyé par le Conseil Législatif le 1 de ce mois, à cause de la tardivité de la session et de la saison, et pour autres raisons spécifiées dans les ordres de la Chambre à cet effet.

Il a été lu une pétition de William Smith, fils, Greffier du Conseil Législatif; priant la Chambre de fixer son salaire ainsi que ceux des autres officiers du dit Conseil. Il a été ordonné que cette pétition soit prise en considération demain.

Lu une troisième fois et passé le bill grossoyé, qui accorde certaines indulgences ou facilités aux gens nommés Quakers.

Mercredi 17. Le Comité a fait rapport de l'adresse à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, conformément à l'ordre d'hier, lequel rapport, après quelque débat, a été agréé et ordonné d'être grossoyé.

Lu une troisième fois le bill qui pourvoit aux officiers rapporteurs.

Jeudi 18. La pétition de Wm. Smith, Greffier du conseil Législatif, priant de fixer son salaire ainsi que ceux des autres officiers du dit Conseil, a été referée à un comité de neuf Membres.

Lu une troisième fois et passé avec une clause additionnelle, le bill pour donner effet aux réglemens concernant les grands chemins et ponts.

Résolu que les journaux de la Chambre soient imprimés sous la direction de l'Orateur, en Anglais et en Français; et que Mr. John Neilson les imprime.

Vendredi 19. Lu une seconde fois le bill tendant à abolir l'esclavage dans la Province du Bas-Canada, et ordonné que le dit bill reste sur la table.

Sur un rapport du Comité Permanent pour les régles et réglemens, plusieurs régles ont été adoptées relativement au mode d'introduire les bills particuliers, les Pétitions pour services, ratification de lettres patentes, &c. &c.

Samedi 20. L'Orateur, accompagné, de la Chambre, a présenté à son Excellence le Lieutenant Gouverneur l'adresse de la Chambre touchant les biens des Jésuites et l'Education de la jeunesse en cette Province.

Le Président du Comité nommé pour fixer les salaires des officiers du Conseil Législatif, a fait son rapport. La Chambre s'est formée en entier en Comité à ce sujet, et après avoir passé deux résolutions, elle s'est ajournée.

Lundi 22. La Chambre s'est formée en Comité pour examiner plus amplement le Rapport du Comité spécial pour fixer les salaires des officiers servant le Conseil Législatif, et après cette affaire finie, elle a ajournée.

Mardi 23. La Chambre a reçu le rapport du Comité de toute la Chambre sur les salaires des officiers servant le conseil Législatif, et l'a confirmé. La Chambre a pris en considération et a adopté les amendements faits par le Conseil Législatif sur le bill qui lui a été envoyé, pour le régleme des Maitres de Poste.

Marié. Mardi dernier, Mr. John Blackwood, marchand en cette ville, a épousé à Madame Grant, veuve de feu Mr. Charles Grant.

La Malle du mois de Février, arrivée hier d'Angleterre, nous apprend les détails suivant:

La mort du Roi de France est confirmée. Le 1er de Février la Convention Nationale a passé un décret, portant que la France est en guerre avec le Roi d'Angleterre, et le Stadthouder des Provinces Unies. Qu'elle a ordonné que chaque famille dans toute la République, composée de cinq personnes, en fournira deux pour joindre l'armée. Elle a aussi donné ordre d'arrêter tous les vaisseaux Britanniques qui sont dans les ports de France. Un ordre semblable a été donné de la part de l'Angleterre.

Le Parlement a voté une augmentation aux forces de terre et de mer de la Grande Bretagne. On dit que l'Espagne se joint aussi à la ligue contre la France; et que des deux côtés l'on fait de grands préparations de guerre.—Appointement des Officiers Généraux de la Grande Bretagne.

#### Généraux

Le Lord Amherst, Le Marquis de Townsend, Le Duc de Richmond,

#### Lieutenans Généraux.

James Johnstone, Sir W. Howe, Sir Wm. Pitt, Lord George Lenox. Son Altesse Royale le Duc d'York.

#### Majors Généraux.

Tonyn, Harcourt, Hyde, Lascelles, Sir W. Medows, Bruce, Ainslie, Edward Smith.

W A N T E D,

**A YOUNG MAN** qualified to be a Clerk in a Merchant's Counting-house, who speaks the English and French Language, and can be well recommended:—For further information inquire of the **PRINTER**.—*Quebec, 24th April, 1793.*

W A N T E D,

**A JOURNEYMAN BAKER**—one who is Master of his Business as a Loaf-bread and Biscuit Baker, and who can bring a good Character for his Honesty and Sobriety, may hear of constant Employ, by applying to  
*Quebec, 15th April, 1793.* **O. AYLWIN.**

**THE** Subscribers as Testamentary Executors of the late **SAMUEL NEILSON** Printer, request those who are indebted to his Estate to make payment without delay, and all those who have claims against it will please to produce them properly authenticated, that measures may be speedily taken to discharge them.  
**PETER STUART,**  
**JOHN YOUNG.**  
*QUEBEC, 15th January, 1793.*

*This Day, 25th April, at Eleven o'Clock in the Forenoon—will be SOLD on the King's Wharf for the Benefit of the Underwriters:*

**A** Quantity of Running Rigging, &c.  
One Eleven Inch Cable about 120 Fathom.  
Two Hawsers—Five Inch and three and a half Inch.  
One Main Sail.  
One Fore Top Sail.  
One Jibb.  
One Steering Sail, &c. &c.

Belonging to the Brigantine *George and Mary*, stranded on *Isle Madame* in November last, and damaged in consequence.  
**JOHN JONES, Aucr. & Br.**

**AUJOURD'HUI 25 Avril à onze heures de matinée,** il sera vendu sur le Quai du Roi, pour le bénéfice des Assureurs.  
Une quantité de manœuvres courantes, &c.  
Un cable de 11 pouces d'environ 120 brasses,  
2 Hausseries de 5 pouces et 3 pouces et demie,  
Une grande Voile,  
Une Voile de misaine,  
1 Roc, &c. &c.  
Appartenant au brigantin *George et Marie*, échoué sur l'*Isle Madame* en Novembre dernier, et endommagés en conséquence.  
**JOHN JONES.**

**NOTICE** is hereby given, that the Sale of the Lands and Estate of Benjamin Durocher, of St. Antoine, River Chambly, announced in this Gazette for the seventh instant, is put off, for important reasons, to the last Sunday in June next, which will be the 30th. Such as have claims on the above premises, are hereby required to give notice thereof to Mr. John Lynd at Quebec, or Mr. Franchere, at Montreal.

**LE** Public est averti, que la vente et adjudication des biens de Benjamin Durocher de St. Antoine Riviere Chambly, annoncées ci devant dans cette Gazette pour le 7 du courant, sont remises pour raisons importantes au dernier dimanche du mois de Juin prochain, qui sera le 30. Quiconque a des prétentions sur les dits biens, est requis d'en donner avis à Mr John Lynd en la Haute ville de Québec, ou à Mr. Franchere à Montréal.

**TO** be SOLD by the Subscriber, now living in St. John's Street, three Lots or Parcels of land, together with a stone Dwelling-House situate on the North side of the Bay of Gaspé. Said Lots consisting of seven Hundred Acres, formerly occupied by the Late Edward Manwaring, Esq. a sufficient deed shall be granted to the purchaser for the same, enquire at Mr. John Stanley Sadler.  
*Quebec, 25th April, 1793.* **JOSEPH STILSON.**

**A VENDRE** par le souffigné demeurant sur la Rue St. Jean, trois portions de terre avec une Maison en pierre, situés du côté nord de la Baie de Gaspé. Les dites portions de terre consistant en sept cens arpents ci-devant occupées par feu Edward Manwaring, Ecuyer. Il sera accordé bon et suffisant acte à l'Acquereur. On peut s'adresser chez Mr. John Stanley, Sellier.  
*Quebec, 25 Avril, 1793.* **JOSEPH STILSON.**

**THE** Public is hereby advertised, That a Session of the Court of King's Bench for the District of Quebec, will be holden at the Sessions house in the Jesuits College in this City, on Tuesday the seventh day of May next, at eleven o'clock in the forenoon; of which all Justices of the Peace, Coroners, Bailiffs, Constables, and other Ministers of Justice for the said District, who e business it may be to attend the said Court, are to take notice that they be then and there in their own proper persons to do those things which the said Court may lawfully order and direct.  
*Quebec, 24th April, 1793.* **JA. SHEPHERD, Sheriff.**

**LE** Public est averti par le présent qu'il se tiendra une séance de Cour du banc du Roi, dans la Chambre d'audience en cette ville, Mardi le septieme jour de Mai prochain, à onze heures de matinée, à quoi tous les Juges, Coronaires, Bailiffs, Conetables, et autres Ministres de Justice pour le dit district, dont il est du devoir d'assister à la dite Cour, sont requis de faire attention, et de s'y trouver en personnes, pour y vaquer aux affaires que la Cour pourra légalement leur ordonner, et enjoindre.

*QUEBEC, 24th Avril, 1793.* **JA. SHEPHERD, SHERIFF.**  
*(For the Sequel see the Supplement.)*

Son Aïeulle Royale le Duc de Clarence, a eu le malheur de se rompre le bras gauche, en montant dans sa voiture  
*Le 27 Janvier.* Le Roi, la Reine, les Princesses et leurs suites de l'un et l'autre sexe, ont assisté au service divin en deuil pour la défunte Majesté Très Chretienne.

F R A N C E.—De Paris

Mort de Louis XVI.—(Extrait des Gazettes de Paris.)

*Lundi, 21 Janvier.* Etait le jour fixé pour l'exécution du décret de mort prononcé contre **LOUIS CAPET**. A peine lui avait-on signifié la proclamation du conseil exécutif provisoire, relative à son supplice, qu'il a demandé à parler à la famille; les commissaires lui ayant montré leur embarras, lui proposèrent de faire venir la famille dans son appartement, ce qu'il accepta. Sa femme, ses enfans et sa sœur vinrent le voir; ils confèrent ensemble dans la chambre où il avait coutume de manger; l'entrevue a été de deux heures et demie; la conversation fut très-chaude... Après que la famille le fut retirée, il dit au commissaire qu'il avait fait *une bonne mercuriale à sa femme*

Sa famille l'avait prié de lui permettre de le voir le matin; il se débarassa de cette question en ne répondant ni oui ni non. *Madame* ne l'a pas vu davantage, Louis criait dans sa chambre; les bourreaux! les bourreaux!... En adressant la parole à son fils, *Marie-Antoinette* lui dit; Apprenez par les malheurs de votre pere à ne pas vous venger de sa mort....

Le matin de sa mort, Louis avait demandé des ciseaux pour se couper les cheveux; ils lui furent refusés....  
Lorsqu'on lui ôta son couteau, il dit: me croirait-on assez lâche pour me détruire.

Le commandant général et les commissaires de la Commune sont montés à huit heures et demie du matin. Le commandant lui a signifié l'ordre qu'il venait de recevoir pour le conduire au supplice: Louis lui a demandé trois minutes pour parler à son confesseur, ce qui lui a été accordé. Un instant après, Louis a présenté un paquet à un des commissaires, avec priere de le remettre au conseil général de la Commune. Le citoyen *Jacques Roux* a répondu à Louis qu'il ne pouvait s'en charger, parce que la commission était de l'accompagner au supplice: il a répondu: *c'est juste*. Le paquet a été remis à un autre membre de la Commune, qui s'est chargé de le rendre au conseil général.

Louis a dit alors à *Santerre*: *Marchons, je suis prêt*. En sortant de son appartement, il a prié les officiers municipaux de recommander à la Commune les personnes qui avaient été à son service, et de la prier de vouloir bien placer auprès de la reine *Cléry*, son valet de-chambre; il s'est repris et a dit, *auprès de ma femme*; il a été répondu à Louis que l'on rendrait compte au conseil de ce qu'il demandait.

Louis a traversé à pied la première cour; dans la seconde il est monté dans une voiture où étaient son confesseur et deux officiers de gendarmerie. (L'exécuteur l'attendait à la place de la Révolution.) Le cortège a suivi les boulevards jusqu'au lieu du supplice; le plus grand silence régnait tout le long du chemin. Louis lisait les prieres des agonisants; il est arrivé à dix heures dix minutes à la place de la Révolution. Il s'est déshabillé, est monté d'un pas assuré, et se portant vers l'extrémité gauche de l'échafaud, il a dit d'une voix assez ferme: *Français, je meurs innocent. Je pardonne à tous mes ennemis, et je souhaite que ma mort soit utile au peuple*. Il paraissait vouloir parler encore, le commandant général ordonne à l'exécuteur de faire son devoir.

La tête de Louis est tombée à dix heures 20 minutes du matin. Elle a été montrée au peuple, Aussitôt mille cris: *Vive la Nation, vive la République Française* se font entendre. Le cadavre a été transporté sur le champ et déposé dans l'église de la Magdelaine, où il a été inhumé entre les personnes qui périrent le jour de son mariage, et les Suisses qui furent massacrés le 10 Août. Sa fosse avait douze pieds de profondeur et six de largeur; elle a été remplie de chaud.

Deux heures après, rien n'annonçait dans Paris que celui qui naguere était le chef de la Nation, venait de subir le supplice des criminels. La tranquillité publique n'a pas été troublée un instant. Si la fin tragique de Louis n'a pas inspiré tout l'intérêt sur lequel certaines gens avaient compté, son testament n'est pas propre à l'accroître; on y verra qu'après avoir répété tant de fois qu'il avait sincèrement adopté la constitution, le roi constitutionnel n'était à ses yeux, qu'un roi dépouillé de son autorité légitime, et qu'il repoussé jusqu'au titre de *roi des Français*; que la constitution lui avait donné, pour le décorer, au moins dans le dernier acte de sa vie, de celui de *roi de France*. Les témoignages irrécusables de mauvaise foi contenus dans ce testament pourront tarir quelques-uns des sentimens de pitié que les ames compatissantes aiment à ressentir. Il est difficile de penser qu'il ait pu être assez content des puissances belligerantes, de ses freres, et de cette noblesse aussi plate qu'impuissamment rebelle, pour n'avoir cherché qu'à mériter leurs suffrages. En effet, qu'ont-ils fait pour lui depuis que la mort planait sur sa tête? Y a-t-il un seul témoignage d'intérêt, l'offre du moindre sacrifice? Ils n'ont pas même eu l'hypocrisie de la sensibilité, et ils n'agissaient que pour ses intérêts!..... Mais laissons Louis sous le crêpe; il appartient désormais à l'histoire. Une victime de la loi a quelque chose de sacré pour l'homme moral et sensible; c'est vers l'avenir que tous les citoyens doivent tourner leurs vœux, leurs talens et leurs forces. Les divisions ont fait ou laissé faire assez de mal à la France. Tout ce qui est honnête doit sentir le besoin de l'union; et ceux qui n'en aimeraient pas le charme ont encore la raison d'intérêt pour désirer qu'elle existe. Un peu de principes, un peu d'efforts, et la coalition fatale aux méchans sera consommée.  
[Nous donnerons de plus amples détails dans notre prochaine.]

O N A B E S O I N.

**D'UN JEUNE HOMME** Accoutumé à un Magasin de détail, qui entende l'Anglais et le Français et les parle coulamment, et qui ait un caractère irréprochable. Pour plus ample information, on s'adressera à l'IMPRIMEUR.

**T H E A T R E.**—*Quebec, April 17.*  
**O**N Friday the 26th Instant, will be performed, **WHO'S THE DUPE,** and **THE MAYOR OF GARRAT.**  
TICKETS to be had any day next week at Messrs. Burns and Woolsey's, Lower Town, and at Mr. M'Cord's, Upper Town.  
*(Pour la Suite voyez le Supplement.)*